

DECISION DU MAIRE

**Signature de la proposition financière de CIRIL pour la maintenance des logiciels Civil Net
Finances et Civil Net RH du 01/01/2022 au 31/01/2022**

Le Maire de la ville de Pont-Audemer,

Vu l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 novembre 2020,
Vu l'article L. 1111-4 du Code de la Commande publique,
Vu l'article L.2122-1 du Code la Commande publique,
Vu l'article R. 2122-8 du Code de la Commande publique,
Vu la délibération du Conseil Municipal 110-2020 en date du 16 novembre 2020 portant délégation au Maire en matière de marchés publics,

Considérant que la maintenance des logiciels Civil Net Finances et Civil Net RH est essentiel au bon fonctionnement de la collectivité.

DECIDE de signer la proposition financière de la société CIRIL, 49 avenue Albert Einstein, B.P. 12074, 69603 VILLEURBANNE Cedex, d'un montant de 3223.02 € HT, soit 3867.61 € TTC, par trimestre, pour la maintenance des logiciels Civil Net Finances et Civil Net RH allant du 01/01/2022 au 31/12/2022. Le montant total du marché sur l'année est de 12892.08 € HT, soit 15470.44 € TTC.

Fait à Pont-Audemer, le 1er février 2022

Le Maire


Michel LEROUX
Président de la Communauté
de Communes

